Image not found or type unknown

Omission volontaire du prénom résolutions aux votes

Par **Georges Koussouros**, le **10/02/2021** à **17:16**

Bonjour

Mon père a été syndic durant 20 ans

Sur ce vote par correspondance

A mon tour je mets des résolutions aux votes mais le nouveau syndic ne met que le nom de famille et pas mon prenom

Les gens croient alors que c mn père et manquent plus de neutralité pour voter

C'est évidemment une malice du syndic est-ce légale de faire ça ? de ne pas mettre le prénom alors qu'il y a pusieurs personnes a ce nom dans l'immeuble ? et que mon pere sur un autre prénom a été syndic durant plus de 20 ans ?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés